



# CONFÉRENCE

## Quarante-troisième session

Rome, 1-7 juillet 2023

### Nomination de représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

#### Résumé

L'alinéa 4.a des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) dispose que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administrateur des pensions, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées et les secrétariats desdits comités».

Aux termes de l'alinéa 6.c, le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose «de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation [...]». Le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) se compose de trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO; trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général et trois membres (et trois suppléants) élus par les participants à la CCPPNU fonctionnaires de la FAO et du PAM.

Pour des questions de temps et pour faciliter la coordination, du fait que les réunions du Comité des pensions du personnel sont organisées à Rome, la Conférence désigne habituellement des représentants de ses membres résidant à Rome.

#### Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à nommer au Comité des pensions du personnel:

- a) Un membre qui siègera du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;
- b) Un membre suppléant qui siègera du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;
- c) Un membre qui siègera du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- d) Un membre suppléant qui siègera du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- e) Un membre qui remplacera M. Hammad B. Hammad, Représentant permanent suppléant de la Mission de Nations Unies auprès des organismes des Nations Unies, jusqu'au terme de son mandat, le 31 décembre 2025.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Shasha You

Secrétaire du Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM

Tél.: +39 06570 51012

Courriel: [Shasha.You@fao.org](mailto:Shasha.You@fao.org)

1. L'alinéa 4.a des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) dispose que «la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administrateur des pensions, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées et les secrétariats desdits comités». Conformément à l'alinéa 6.c, le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée se compose «de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation [...]».

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM (ci-après «le Comité») contribue de façon importante à l'effort général visant à harmoniser les prestations de pension des Nations Unies et leur administration avec les besoins des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, lesquels peuvent exercer leurs fonctions et prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale au sein du régime commun des Nations Unies exige une attention particulière et les questions relatives à la pension portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Le Comité a notamment pour mandat;

a) d'examiner les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions, afin de déterminer les modifications qui pourraient y être apportées de façon à communiquer la position de la délégation du Comité au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies;

b) d'interpréter et d'appliquer les Statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des participants à la CCPPNU fonctionnaires de la FAO ou du PAM, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel concernant les droits des participants et/ou leur statut; et

c) d'accorder les pensions d'invalidité (de 25 à 30 cas par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions.

3. Le Comité se réunit aussi fréquemment que de besoin (normalement de six à huit fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Il nomme trois membres et trois suppléants (un membre et un suppléant parmi les membres désignés par la Conférence de la FAO, son Directeur général et les fonctionnaires de la FAO et du PAM participant à la Caisse commune des pensions, respectivement) pour représenter l'Organisation au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité mixte tient des sessions ordinaires au moins une fois tous les deux ans. Cependant, depuis 2022, le Comité s'est réuni trois fois par an (deux sessions en ligne, en février et en avril, et une session en présentiel, en juillet)

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de:

- trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général;
- trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et les suppléants actuels désignés par la Conférence sont les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1 <sup>er</sup> janvier 2023 - 31 décembre 2025	M. Hammad B. Hammad  Représentant permanent suppléant de la mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies	M. Salah Abdul Razag M. Alkhoder  Représentant permanent suppléant du Royaume d'Arabie saoudite auprès de la FAO
1 <sup>er</sup> janvier 2022 - 31 décembre 2024	M. Denis Cherednichenko  Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO et des autres organismes des Nations Unies à Rome	M. Marios Georgiades  Représentant permanent adjoint de la République de Chypre auprès du Saint-Siège (Représentation permanente auprès de la FAO)
1 <sup>er</sup> janvier 2021 - 31 décembre 2023	M. Guillermo Valentín Rodolico  Représentant permanent adjoint de la République argentine auprès de la FAO, du FIDA et du PAM	M. Kuraya Yoshihiro  Représentant permanent adjoint Ambassade du Japon

6. Pour des questions de temps et pour faciliter la coordination, du fait que les réunions du Comité des pensions du personnel sont organisées à Rome, la Conférence désigne habituellement des représentants résidant à Rome.

7. La Conférence *est invitée à nommer* au Comité des pensions du personnel:

- a) M. Guillermo Valentín Rodolico, Représentant permanent adjoint de la République argentine auprès de la FAO, qui siégera en tant que membre du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;
- b) M. Abdul Rahman Abdul Wahab, Représentant permanent suppléant, Ambassade de Malaisie, qui siégera en tant que membre suppléant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026;
- c) M<sup>me</sup> Maria Buttigieg, Représentante permanente adjointe, Ambassade de la République de Malte, qui siégera en tant que membre du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- d) M. Denis Cherednichenko, Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de la FAO et des autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, qui siégera en tant que membre du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- e) M. Christopher Tatum, Représentant permanent suppléant de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès des organismes des Nations Unies, qui remplacera M. Hammad B. Hammad jusqu'au terme de son mandat, le 31 décembre 2025, en raison du départ de Rome de ce dernier en juin 2023.